

---

---

# Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet de désensablement de l'embouchure  
du chenal Tardif au lac Saint-Pierre**

**Dossier 3211-02-215**

**Le 6 mai 2005**

---

---



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de désensablement de l'embouchure du chenal Tardif au lac Saint-Pierre par la Corporation de développement du Bas-Saint-François répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
24 janvier 2003	Dépôt de l'avis de projet.
27 janvier 2003	Transmission de la directive du ministre à l'initiateur du projet.
1 <sup>er</sup> mars 2004	Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement.
13 août 2004	Transmission des questions et commentaires sur l'étude d'impact à l'initiateur du projet.
3 novembre 2004	Dépôt des réponses de l'initiateur du projet aux questions et commentaires.
8 mars 2005	Transmission de précisions supplémentaires et des plans bathymétriques par l'initiateur du projet.
6 mai 2005	Transmission de la lettre de l'initiateur visant à garantir que le dragage se fera à l'hiver, ultérieurement à la détection et à l'enlèvement des obus dans le chenal Tardif par la Défense nationale.

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

La Corporation de développement du Bas-Saint-François envisage de procéder au dragage du chenal Tardif au lac Saint-Pierre. Le chenal Tardif est un bras de la rivière Saint-François situé dans le secteur sud-ouest du lac Saint-Pierre. Ce chenal a une longueur de 10 km et une largeur moyenne de 44 m. Le chenal Tardif est actuellement peu praticable pour la navigation et empêche les pêcheurs sportifs et commerciaux ainsi que les villégiateurs d'accéder facilement au lac Saint-Pierre. Les travaux de dragage visent donc à permettre la navigation sur le chenal Tardif et l'accès au lac Saint-Pierre.

L'initiateur envisage de draguer le chenal Tardif à deux endroits, soit un premier à l'embouchure du chenal sur une superficie de 9 000 m<sup>2</sup> et sur une profondeur de 0,04 m à 0,882 m, et le second situé plus en amont, sur une superficie de 4 050 m<sup>2</sup> et sur une profondeur de 0,051 m à 0,6 m. Les sédiments à draguer à ces sites ont respectivement un volume de 5 150 m<sup>3</sup> et 1 720 m<sup>3</sup>. Ils seront acheminés dans un site de dépôt en milieu terrestre situé dans la sablière de M. Michel Parenteau sur le rang Saint Louis à Pierreville.

Le dragage se fera en période hivernale avec une drague rétrocaveuse qui déchargera le matériel dragué directement dans des camions à benne étanche.

Les travaux de dragage sont prévus en janvier ou en février 2006 et auront une durée de deux à quatre semaines.

## **3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les ministères suivants :

- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- la Direction des politiques de l'eau, Service de l'aménagement et des eaux souterraines;
- la Direction des politiques en milieu terrestre, Service des lieux contaminés;
- la Direction du patrimoine écologique et du développement durable;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-FRANÇOIS. *Dragage du chenal Tardif à Notre-Dame-de-Pierreville – Municipalité de Pierreville. Étude d'impact sur l'environnement*, préparé par Alliance Environnement inc. pour la Corporation de développement du Bas-Saint-François, rapport principal, février 2004, 86 p. et 3 annexes;
- CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-FRANÇOIS. *Réponses du promoteur aux questions de recevabilité du ministère de l'Environnement du Québec*, octobre 2004, 32 pages et 7 annexes;
- Lettre de la Corporation de développement du Bas-Saint-François, datée du 8 mars 2005, concernant des précisions supplémentaires, accompagnée de 30 copies du plan bathymétrique de la zone de dragage;
- Lettre de la Corporation de développement du Bas-Saint-François, datée du 6 mai 2005, concernant la gestion de la problématique des obus.

L'analyse qui a été faite du dossier en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, y incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre du 27 janvier 2003. Il est à noter que le résumé en version séparée de l'étude d'impact sera transmis par l'initiateur du projet au ministre avant le début de la période d'information et de consultation publiques.

## RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

*Original signé par :*

**Jean-Philippe Détolle**, M.Sc. Env.  
Chargé de projet  
Direction des évaluations environnementales